

Avenant n°5 à la convention de délégation de compétence entre PAA et le Syndicat Mixte Asse Bléone 2020-2025

(Missions relevant des items 1°, 2°, 5° et 8 de la GEMAPI)

Programme des actions pour 2025

Entre la Communauté d'Agglomération « Provence Alpes Agglomération » (PAA), dont le siège est situé 4 rue Klein à Digne les Bains, représentée par sa Présidente en exercice, Patricia GRANET-BRUNELLO, agissant en nom et pour le compte de la dite communauté en vertu de la délibération n°25 en date du 2 avril 2025

Ci-après désignée « La Collectivité délégante »

D'une part

Et

Le Syndicat Mixte Asse Bléone (SMAB), dont l'adresse est Immeuble la Gineste, Avenue de Verdun à Digne les Bains, représenté par son Président en exercice, Gilles PAUL, agissant en vertu de la délibération n°.....du Comité Syndical en date du

Ci-après désignée « La Collectivité délégataire »

D'autre part

Préambule

Provence Alpes Agglomération a décidé de déléguer la compétence GEMAPI au Syndicat Mixte Asse Bléone sur les territoires de l'Asse, de la Blanche, de la Bléone, du Rancure et des ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale.

Cette délégation porte sur l'ensemble des 4 items de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement définissant la compétence GEMAPI ; à savoir :

- (1°) L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- (2°) L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau
- (5°) La défense contre les inondations et contre la mer
- (8°) La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Une convention de délégation de compétence (missions relevant des items 1°, 2°, 5° et 8 de la GEMAPI) a été signée, le 05 mars 2020, entre PAA et le Syndicat Mixte Asse Bléone pour la période 2020-2025.

Les annexes 2 à 6 de ladite convention présentent les programmes prévisionnels des actions à conduire dans le cadre de la délégation de compétence respectivement sur :

- Le bassin versant de l'Asse
- Le bassin versant de la Blanche
- Le bassin versant de la Bléone
- Le bassin versant du Rancure
- Les bassins versants des ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale

Ces pièces initiales ont été modifiées par les avenants :

- n°1 en date du 08 mars 2021 (pour actions 2021),
- n°2 en date du 20 avril 2022 (pour actions 2022),
- n°3 en date du 18 avril 2022 (pour actions 2023).
- n°4 en date du 22 avril 2023 (pour actions 2024).

L'article 2 de ladite convention précise que :

« Annuellement, le programme prévisionnel des actions proposé par la Collectivité délégataire devra toutefois être approuvé par la Collectivité délégante sous la forme d'un avenant à la présente convention. »

Par ailleurs, l'introduction d'un nouvel article dans la convention initiale apparait nécessaire pour encadrer la réalisation éventuelle de travaux de désempâtement des rivières suite aux crues (travaux post-crue).

Article 1 – Objet de l'avenant

Le présent avenant actualise la convention signée entre PAA et le Syndicat Mixte Asse Bléone.

Il a pour objet de valider le programme d'actions GEMAPI à mener en 2025.

Il introduit également un article spécifique à la réalisation de travaux d'urgence visant le désempâtement des rivières suite aux crues (travaux post-crue).

Article 2 – Articles et annexes modifiées

En conséquence, les annexes 2 à 6 sont modifiées et remplacées par les pièces annexées au présent avenant.

Article 3 – Autres dispositions

Les autres stipulations et annexes de la convention initiale demeurent inchangées.

Fait à, le

En 2 exemplaires originaux dont chaque partie déclare avoir reçu l'un d'eux.

La Présidente de PAA

Le Président du Syndicat Mixte Asse Bléone

Liste des pièces jointes :

- ⇒ **Annexe 2** : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassin versant de l'Asse
- ⇒ **Annexe 3** : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassin versant de la Blanche
- ⇒ **Annexe 4** : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassin versant de la Bléone
- ⇒ **Annexe 5** : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassin versant du Rancure
- ⇒ **Annexe 6** : Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassins versants des ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale

Annexe 2 :

**Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la
délégation de compétence – Bassin versant de l'Asse**

Code SOCLE GEMAPI	Champs d'intervention et action déléguée		Code action pour compta. analytique	Priorité	Objectifs à atteindre	Indicateurs d'atteinte des objectifs	Cout global (en HT pour opération inscrite en investissement et en € TTC pour opération inscrite en fonctionnement)	Plan de financement prévisionnel	Reste à charge prévisionnel pour l'EPCI (pour les opérations inscrites en investissement, l'autofinancement a été ramené en TTC)		
									2025 - Report 2024	2025 - Nouvelle programmation	TOTAL
Ge1-1	Etudes et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (schémas globaux de gestion des cours d'eau)	Schéma global de gestion globale de l'Asse et ses affluents (MIL 2-1) *	GeAss1a	1	Action achevée et soldée en 2023						-
Ge1-2	Création ou restauration des zones naturelles d'expansion des crues	Aucune action identifiée à ce jour	GeAss2				Restant à définir le cas échéant				-
	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des boisements rivulaires de l'Asse et affluent (partie de la MIL 3-1)	Campagne 3 - 2023/2024	GeAss3b	1	Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	60 000 € TTC par an à partir de 2021 (budget campagne réparti sur 2 exercices comptables avec un acompte l'année n et solde en n+1) Budget à réévaluer une fois le programme de travaux finalisé	30 % AE sur campagnes 3 et 4 - Plus à partir de la campagne 5 Autofinancement : 35 % PAA-39 % CCAPV - 26 % DLVA Clé répartition : [surface] + [population X2]	3 500.00		3 500.00
		Campagne 4 - 2024/2025							6 140.00	6 140.00	
		Campagne 5 - 2025/2026							10 500.00	10 500.00	
		Réunions d'informations et de veille sur l'entretien des cours d'eau (GES 1-3)	GeAss3c		Pas d'objectif quantifié		Opération réalisée en interne		PM		-
	Travaux d'urgence au sens des articles R 214-44 CE du Code de l'Environnement	Mise en œuvre des travaux post-crue	GeAss3d		Pas d'objectif chiffré - A programmer en fonction des évènements hydrologiques	Taux de réalisation	Pas de budget affiché mais renvoi vers la convention avenantée qui précise les budgets alloués aux travaux d'urgence par l'EPCI	Autofinancement : clé de répartition solidarité 33.34 % CCAPV + 33.33 % DLVAgglo + 33.33 % PAA	Voir convention avenantée		-
Ge5-1	Etude de définition de la stratégie locale de l'ECPI en matière de protection contre les inondations	Elaboration de la stratégie locale en matière de prévention des inondations sur le bassin versant de l'Asse	GeAss4a	1	Aucune action identifiée à ce jour - Stratégie élaborée en 2020 par le Syndicat - Validation en cours au sein de PAA	Taux de réalisation	Etude réalisée en interne				-
	Etude hydraulique, diagnostic d'ouvrages, études de danger permettant d'améliorer la connaissance sur les risques	Diagnostics initiaux sur les ouvrages prioritaires retenus par EPCI En fonction des décisions prises à l'issue des diagnostics, les EDD pourraient être programmées en 2022	GeAss4b					Diagnostics digues Estoublon soldés en 2024. Pas d'autre action identifiée à ce jour.			-
Ge5-2	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE)	Accompagnement de l'EPCI dans les procédures de demandes d'autorisations de systèmes d'endiguements et/ou de révision des études de danger	GeAss5a				Restant à définir le cas échéant				-
		Accompagnement de l'EPCI dans la gestion administrative, la surveillance et le suivi des digues et/ou des systèmes d'endiguement gérés par l'EPCI	GeAss5b				Restant à définir le cas échéant				-
			GeAss5c				Restant à définir le cas échéant				-
			GeAss5d				Restant à définir le cas échéant				-
			GeAss5e				Restant à définir le cas échéant				-
			GeAss5f				Restant à définir le cas échéant				-
			GeAss5g				Restant à définir le cas échéant				-
			GeAss5h				Restant à définir le cas échéant				-
			GeAss5i		Pas d'objectif quantifié		Opération réalisée en interne				-
		Travaux d'entretien de la végétation sur les digues et/ou les systèmes d'endiguement gérés par l'EPCI	GeAss5j				Restant à définir le cas échéant				-
		Travaux de remise à niveau	GeAss5k				Restant à définir le cas échéant				-
		Eventuels travaux d'urgence sur les systèmes d'endiguement gérés par l'EPCI	GeAss5l				Restant à définir le cas échéant				-

		Surveillance topographique des lits - Aucune action identifiée puisque la prise en charge des systèmes d'endiguements dépendra de la stratégie adoptée par l'EPCI	GeAss6				Restant à définir le cas échéant				-
Ge5-3	Autres actions (études, diagnostics, travaux) visant à la défense contre les inondations ou à la meilleure connaissance des aléas et de la vulnérabilité du territoire si elles concourent à la protection de zones définies par l'EPCI	Installation de stations hydrométriques sur l'Asse et ses principaux affluents >> Etudes de faisabilité	GeAss6b		Affiner le projet de suivi hydrologique de l'Asse	Rapports de présentation des études	10 000 € HT	Une pré-étude en interne (PM) en 2024 + Une étude externalisée de 10 000 € Subvention 30 % Région Autofinancement proposé : 35 % PAA-39 % CCAPV- 26 % DLVAgglo Clé répartition : [surface] + [population X2]		2 940.00	2 940.00
		Installation de stations hydrométriques sur l'Asse et ses principaux affluents >> Equipement	GeAss6c		Equipements fonctionnels	Mise en place des équipements	120 000 € HT	Base de 3 stations (40 000 € / station) A ce stade, pas de subvention affichée. Budget réparti sur 2025 et 2026 Autofinancement proposé : 35 % PAA-39 % CCAPV- 26 % DLVAgglo (Clé répartition : [surface] + [population X2]) mais à rediscuter en fonction des enjeux identifiés		25 200.00	25 200.00
		Travaux de rétablissement de la continuité écologique - Aucune action identifiée à ce jour	GeAss7a								-
Ge8-1	Restauration de la continuité écologique	Assistance technique à l'ASA d'Estoublon pour l'arasement du seuil sur l'Estoublaise et suivi du dossier d'arasement du seuil CFP à Moriez	GeAss7b		Pas d'objectif quantifié		Opération réalisée en interne				-
		Campagne 3- 2023/2024	GeAss8a	1	Engagement de la 1ère campagne de travaux à l'automne 2021 si obtention de l'arrêté préfectoral Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	67 000 € TTC par an suite aux conclusions du Schéma directeur (budget campagne réparti sur 2 exercices comptables avec un acompte l'année n et solde en n+1)	50 % AE jusqu'en 2024-2025 (contrat de rivière) Autofinancement : 35 % PAA-39 % CCAPV - 26 % DLVAgglo Clé répartition : [surface] + [population X2]			-
Ge8-2	Maintien et/ou restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF) (1/2)	Campagne 4- 2024/2025								-	
		Campagne 5- 2025/2026			5 862.50				5 862.50	-	
		Opération de transfert / réinjection de sédiments	GeAss8b1		Poursuite du travail avec les gestionnaires d'ouvrages traversant Accompagnement + suivi Créer et renseigner une "base de données"		Opération réalisée en interne	Pas de budget spécifique associé		PM	-
		Mise en œuvre du plan de Gestion de l'espace alluvial de l'Asse	GeAss8b2		En 2024 : Discussions à mener pour construire la programmation de cette action		Phase conduite en interne	Pas de budget spécifique associé		PM	-
		Axe 2 : accompagnement de la morphologie des cours d'eau et élimination des perturbateurs hydromorphologiques	GeAss8b16		Pas d'objectif chiffré car stratégie EPCI non arrêtée		Phase conduite en interne	Pas de budget spécifique associé		PM	-
		Accompagnement de l'EPCI dans la mise en œuvre de sa stratégie foncière	GeAss8b3		2025 : Selection de sites prioritaires et proposition d'interventions chiffrées		Phase conduite en interne	Pas de budget spécifique associé		PM	-
		Préservation de la continuité de la ripisylve	GeAss8b4		2024 : rédaction du cahier des charges et recrutement du prestataire		8 880.00	Budget réévalué au regard du marché signé avec VEDESI (8 880 € TTC) - Subventions prises à 80 % (AE et Région validées) Autofinancement : 35 % PAA-39 % CCAPV - 26 % DLVAgglo Clé répartition : [surface] + [population X2]	621.60		621.60
		Actions transversales	Tartonne : Pont sur le Salaou (territoire CCAPV)	GeAss8b5	Choix du prestataire fin 2023 Réalisation de l'étude en 2024		17 000.00	17 000 € HT Financement 50 % Agence + 30% Région Action locale = > Autofinancement CCAPV			-
		Mise en œuvre du plan de Gestion de l'espace alluvial de l'Asse	GeAss8b6		En 2024 : analyse des données piscicoles / recherches bibliographiques		Phase conduite en interne	Pas de budget spécifique associé			-
		Axe 2 : accompagnement de la morphologie des cours d'eau et élimination des perturbateurs hydromorphologiques	GeAss8b7		En 2024 : Discussions à mener pour construire la programmation de cette action		Phase conduite en interne	Pas de budget spécifique associé			-
		Actions locales	Barrême : Pont de la RD et confluence Asse de Clumanc et Asse de Blieux (territoire CCAPV)	GeAss8b8	En 2024 : Discussions à mener pour construire la programmation de cette action		Phase conduite en interne	Pas de budget spécifique associé			-
		Bras d'Asse : pont sur le torrent de Saint-Jeanet et dynamique de la confluence (territoire PAA)	GeAss8b9		En 2024 : Discussions à mener pour construire la programmation de cette action		Phase conduite en interne	Pas de budget spécifique associé			-
		Oraison, lieu-dit les Couès : suppression des protections de berge obsolètes – gestion foncière (territoire DLVAgglo)	GeAss8b10		2024 : travail avec DLVAgglo / rencontre avec les propriétaires/usagers		15 000.00	15 000 € HT Financement 50 % Agence + 30% Région Action locale = > Autofinancement PAA	6 000.00		6 000.00

Ge8-2	Maintien et/ou restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF)	2/2	Mise en œuvre du plan de Gestion de l'espace alluvial de l'Asse Axe 3 : suivre pour comprendre et anticiper Actions transversales	Action de suivi topographique du bassin versant	GeAss8b11		Données topographiques et rapport d'exploitation	Réalisation de suivi topographique	70 000 € TTC	50 % AE Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVAgglo Clé répartition : [surface] + [population X2]		6 125.00	6 125.00
				Suivi dynamique par le Syndicat (achat drone et formations)	GeAss8b12a		Achat matériel	Acquisition matériel	6 000 € HT	Subvention : 50 % AE Autofinancement : clé de répartition des frais généraux GEMAPI à l'échelle du syndicat : 80.5 % PAA - 10.2 % CCAPV - 9.3 % DLVAgglo	510.00		510.00
					GeAss8b12b		Formation de 2 agents	Réalisation des formations	5 000 € TTC	Subvention : 50 % AE Autofinancement : clé de répartition des frais généraux GEMAPI à l'échelle du syndicat : 80.5 % PAA - 10.2 % CCAPV - 9.3 % DLVAgglo		230.00	230.00
				Mise en œuvre du plan de Gestion de l'espace alluvial de l'Asse	Etude du risque de piégeage de l'Asse dans le lac de Brunet (territoire DLVAgglo)	GeAss8b13	2024 : choix du prestataire	Réalisation des actions	10 000 € HT	10 000 € HT Financement 50 % Agence (voir Région) Action locale => Autofinancement DLVAgglo			-
				Axe 3 : suivre pour comprendre et anticiper	Etude du risque de piégeage de l'Asse dans le lac d'Oraison (territoire DLVAgglo)	GeAss8b14	2024 : choix du prestataire	Réalisation des actions	10 000 € HT	10 000 € HT Financement 50 % Agence (voir Région) Action locale => Autofinancement DLVAgglo			-
				Actions locales	Suivi de la confluence Asse - Durance . Collaboration avec le Syndicat Mixte Aménagement du Val Durance (SMAVD)	GeAss8b15	En 2024 : Discussions à mener pour construire la programmation de cette action		Phase conduite en interne	Pas de budget spécifique associé		PM	-
				Mise en œuvre du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides bassin versant de l'Asse - Actions transversales		GeAss9c1			5000 €TTC à l'échelle du bassin pour 2023 - Solde en 2024	Subvention AE non considérée à ce stade (beaucoup d'incertitude) Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVA	100.00		100.00
				Mise en œuvre du plan de gestion stratégique en faveur des zones humides bassin versant de l'Asse - Actions locales		GeAss9c2	Réalisation des travaux. Travail préalable de reprise des notices de gestion pour vérification			Pour 2023-2024 : cout réel pour Mézel : 11 685.81 €. Autofinancement calculé en prenant 50 % de subventions Pas d'action locale prévue en 2025 sur PAA Budget à renouveler annuellement	5 842.91		5 842.91
				Mise à jour de la cartographie des zones humides du bassin versant de l'Asse et redélimitation des zones à enjeux		GeAss9d				Adéterminer suite aux études stratégiques et aux choix politiques de l'EPCI Pas de financement Agence de l'Eau en dehors d'un plan de gestion locale visant la préservation de la ZH			-
				Suivis post-interventions d'entretien/restauration des zones humides ZH - Réflexions sur les suivis à mettre en place - Chiffrage		GeAss9e	Premiers suivis externalisés en 2025	Réalisation des suivis	4 000 € TTC	Une partie des suivis sera effectué en interne. La partie externalisée a été chiffrée à 8 000 € TTC pour PAA pour le suivi des ZH de Beynes et de Mézel Subventions prises à 30 % pour le moment		5 600.00	5 600.00
Ge8-4	Restauration des formations boisées riveraines		Aucune action identifiée à ce jour		GeAss10				Restant à définir le cas échéant				-
Ge8-5	Portage ou participation à la mise en place et à l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans la mesure où ils concourent à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques (étude qualité des eaux, suivi des débits, suivi piézométrique, ...).		Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles (QUA 3-1) *	GeAss11a	1	Campagne après contrat à engager en 2024/2025	Taux de réalisation	35000 € TTC sur campagne après contrat	80 % AE et Région SUD PACA Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVAgglo			2 450.00	2 450.00
			Participation au projet REGAIN (QUA 2-1)	GeAss11b		Pas d'objectif quantifié		Opération réalisée en interne	Pas de budget spécifique associé			PM	-
			Etude hydrogéologique du bassin versant de l'Asse (fonctionnement des aquifères et relations nappe/rivière)	GeAss11g		Lancement en 2022 Finalisation en 2024	Taux de réalisation	60 000 € TTC - Durée étude 18 mois	80 % AE et Région SUD PACA Autofinancement : 20 % communes - 28 % PAA -31 % CCAPV - 21 % DLVA	1 680.00		1 680.00	
			Mise en place et exploitation d'un réseau piézométrique de la nappe	GeAss11h		Implantation piezomètre en 2025	Implantation piézo	2 500 € HT	À ce stade, un équipement prévu à Brunet - Piézo suivi par ICEA en 2022/2023 Pas de subvention au regard du montant prévisionnel des dépenses (moins de 10 000 €) Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVAgglo			1 050.00	1 050.00
			Expertise du Débit Objectif d'Etiage (DOE) issu des Etudes Volume Prélevables (EVP) - Lien avec l'élaboration du PTGE2 sur l'Asse	GeAss11i		Finalisation en 2025	Taux de réalisation	12 000 € HT	À ce stade, subvention AE prise à 50 % Autofinancement : 35 % PAA -39 % CCAPV - 26 % DLVAgglo			2 940.00	2 940.00

		Elaboration d'un programme de gestion sur les espèces exotiques envahissantes du bassin versant de l'Asse	GeAss13a		Réalisation en 2023. Solde en 2024	Taux de réalisation	11 100 € TTC	80 % AE et Région SUD PACA Autofinancement : 35 % PAA-39 % CCAPV - 26 % DLVA		135.00	135.00	
Ge8-6	La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques	Mise en œuvre du plan de gestion des EEE / Actions réalisées en interne : * mise en place d'une veille active * réalisation d'une étude complémentaire sur la répartition des espèces végétales exotiques envahissantes * réalisation d'un suivi pluriannuel de la colonisation des Ecrevisses signal * actions de sensibilisation du grand public	GeAss13b		Réalisation 2024	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne	Pour les actions prévues en 2024, pas de financement extérieur à solliciter - Voir en 2025	PM	-		
		Mise en œuvre du plan de gestion des EEE / Actions externalisées : Etude de faisabilité relative à la lutte contre le Gobie à tâches noires dans le lac de Brunet (04).	GeAss13c		Réalisation 2024	Taux de réalisation	26 040 € TTC	Marché à ce jour (après négo): 26 040 € TTC Subventions AE et Région actés à 80 % sur la base de 25 000 €TTC Autofinancement : 35 % PAA-39 % CCAPV - 26 % DLVA Acompte versé en 2024 (1057 €) - Solde en 2025	1 057.00		1 057.00	
		Animation du Contrat de Rivière "Asse et affluents"	GeAss12a		Mettre en œuvre les actions et animer la démarche en réunissant notamment le Comité de Rivière 1 fois par an	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne		PM	-		
Ge1-5, Ge2-2, Ge5-4 et Ge8-6	Actions d'animation, de sensibilisation et de concertation en rapport avec les items 1°, 2°, 5° et 8° et participant à une démarche globale de bassin versant (Contrat de Rivière, SAGE, PAPI).	Elaboration du bilan de fin du Contrat (GES 4-2)	GeAss12c		Engagement en 2024 Finalisation du bilan fin de contrat en 2025	Taux de réalisation	17 000 € TTC	Choix du prestataire quasiment arrêté à ce jour 80 % AE et Région SUD PACA Autofinancement : 35 % PAA-39 % CCAPV - 26 % DLVA	1 190.00	1 190.00	1 190.00	
		Mise en oeuvre des actions de la stratégie Information, Sensibilisation, Formation (GES 1-1b) - Aucune action identifiée à ce jour mais étude stratégique (GeAss14d) non engagée	GeAss12f				Restant à définir à l'issue de l'étude stratégique				-	
		Total prévisionnel - Fonctionnement							12 801.51	41 172.50	53 974.01	
Total prévisionnel - Investissement									6 510.00	29 190.00	35 700.00	
Total prévisionnel général									19 311.51	70 362.50	89 674.01	
Action relevant de la section d'investissement												

Annexe 3 :

**Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la
délégation de compétence – Bassin versant de la Blanche**

Code SOCLE GEMAPI	Champs d'intervention	Action déléguée	Code action pour compta analytique	Priorité	Objectifs à atteindre	Indicateurs d'atteinte des objectifs	Cout global (en HT pour opération inscrite en investissement et en € TTC pour opération inscrite en fonctionnement)	Plan de financement prévisionnel	Reste à charge prévisionnel pour l'EPCI (pour les opérations inscrites en investissement, l'autofinancement a été ramené en TTC)		
									2025 - Report 2024	2025 - Nouvelle programmation	TOTAL
Ge1-1	Etudes et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (schémas globaux de gestion des cours d'eau)	Schéma directeur de gestion globale de la Blanche et ses affluents (plan de gestion de l'espace alluvial)	GeBla1b		Engagement de l'étude en 2025 (topo) Démarrage de l'étude en 2026 Finalisation en 2027	Taux de réalisation	70 000 € HT	80 % AE et Région PACA Autofinancement : 100 % PAA Topographie intégrée dans le budget 20 % en 2025 (topo) + 80 % en 2026	5 600.00		5 600.00
		Suivi hydromorphologique de la Blanche et de ses affluents (notamment topographie) - Aucune action identifiée à ce jour mais schéma directeur (GeBla1) non engagé									
Ge1-2	Création ou restauration des zones naturelles d'expansion des crues	Aucune action identifiée à ce jour	GeBla2				Restant à définir le cas échéant				-
Ge2-1	Travaux d'entretien des cours d'eau au sens des articles L.215-14 et R. 215-2 du Code de l'Environnement	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des boisements rivulaires de la Blanche et affluents	GeBla3b	Campagne 4 - 2023/2024	Une campagne de travaux par an (automne/hiver)		Campagne prise à 45 000 € soit environ- 25 % par rapport aux budgets prévisionnels des campagnes précédentes Budget campagne réparti sur 2 exercices comptables	30 % AE sur campagne 3 assuré - Ensuite programme pris à 0 % subvention AE Autofinancement : 100 % PAA Répartition prévisionnelle en attendant la finalisation du plan de gestion	2 200.00		2 200.00
		Campagne 5 - 2024/2025							22 500.00	22 500.00	
		Campagne 6 - 2025/2026							22 500.00	22 500.00	
	Travaux d'urgence au sens des articles R 214-44 CE du Code de l'Environnement	Mise en œuvre des travaux post-crue	GeBla3c		Pas d'objectif chiffré - A programmer en fonction des évènements hydrologiques	Taux de réalisation	Pas de budget affiché mais renvoi vers la convention avenantée qui précise les budgets alloués aux travaux d'urgence par l'EPCI	Autofinancement : 100 % PAA		Voir convention avenantée	-
Ge5-1	Etude de définition de la stratégie locale de l'EPCI en matière de protection contre les inondations	Aucune action identifiée à ce jour - Stratégie élaborée en 2020 par le Syndicat - Validation en cours au sein de PAA								PM	-
Ge5-2	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE)	Aucune action identifiée à ce jour - Stratégie élaborée en 2020 par le Syndicat - Validation en cours au sein de PAA								PM	-
Ge5-3	Autres actions (études, diagnostics, travaux) visant à la défense contre les inondations ou à la meilleure connaissance des aléas et de la vulnérabilité du territoire si elles concourent à la protection de zones définies par l'EPCI	Aucune action identifiée à ce jour									-
Ge8-1	Restauration de la continuité écologique	Elaboration de la stratégie locale de PAA en matière de rétablissement de la continuité écologique sur le bassin versant de la Blanche	GeBla7a		Finalisation du rapport fin 2023	Taux de réalisation	Etude réalisée en interne	Pas de budget spécifique associé			-
		Réalisation étude/travaux visant au rétablissement de la continuité écologique	GeBla7b		Engagement études	Taux de réalisation	20 000 € HT	20 000 € HT - Financement AE pris à 50 % Action prévue en 2024 sur seuil orphelin abandonnée (seuil en réalité protégeant une canalisation EU) En 2025 : engagement des études sur le seuil du Moulin à Selonet (études préliminaires et étude d'avant projet)		14 000.00	14 000.00

Ge8-2	Maintien et/ou restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF)	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des lits (remobilisation des sédiments) Travaux de restauration de l'EBF - Aucune action identifiée à ce jour mais schéma global (GeBla1) non engagé	GeBla8a GeBla8b		Engagement de la 1ère campagne de travaux à l'automne 2020 Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	Budget cumulé à celui de l'action GeBla3a relative à l'entretien des boisements Restant à définir le cas échéant			PM	-
Ge8-3	Zones Humides	Elaboration d'un Plan de Gestion Stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de la Blanche (opération CRET PAA n°4.1) Mise en œuvre de plans de gestion locaux en faveur des zones humides du bassin versant de la Blanche - Aucune action identifiée à ce jour mais étude stratégique (GeBla9a) non engagée	GeBla9a GeBla9b	1	Choix prestataire fin 2023	Taux de réalisation	30 000 € TTC 7 000 € TTC	Action inscrite au CRET 2019-2022 de PAA (n°4.1) 80 % AE et Région PACA sur le HT Autofinancement : 100 % PAA 50 % en 2023 et 50 % en 2024 Budget à revoir à l'issue de l'action GeBla9a à partir de 2026		20 000.00	20 000.00
Ge8-4	Restauration des formations boisées riveraines	Aucune action identifiée à ce jour	GeBla10				Restant à définir le cas échéant				-
Ge8-5	Portage ou participation à la mise en place et à l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans la mesure où ils concourent à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques (étude qualité des eaux, suivi des débits, suivi piézométrique, ...).	Campagne d'analyses de la qualité des eaux superficielles Recensement des prélèvements en eau à l'échelle du bassin versant de la Blanche (prélèvements domestiques, agricoles et particuliers)	GeBla11a GeBla11b		Campagne d'analyse à conduire après travaux sur les stations d'épuration - Calendrier incertain Engagement de l'étude en 2023	Taux de réalisation	20 000 € TTC Etude réalisée en interne	50 % AE Autofinancement : 100 % PAA Acompte prévu en 2025 et solde en 2026 Pas de budget spécifique associé		5 000.00	5 000.00
Ge1-5, Ge2-2, Ge5-4 et Ge8-6	Actions d'animation, de sensibilisation et de concertation en rapport avec les items 1°, 2°, 5° et 8° et participant à une démarche globale de bassin versant (Contrat de Rivière, SAGE, PAPI).	Aucune action identifiée à ce jour mais à voir en fonction des besoins spécifiques du bassin versant	GeBla12				Restant à définir le cas échéant				-
Total prévisionnel - Fonctionnement									2 200.00	70 000.00	72 200.00
Total prévisionnel - Investissement									5 600.00	14 000.00	19 600.00
Total prévisionnel général									7 800.00	84 000.00	91 800.00
Action relevant de la section d'investissement PM : pour mémoire (pas de budget spécifique)											
* Actions ayant fait l'objet d'une convention avant											

Annexe 4 :

**Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la
délégation de compétence – Bassin versant de la Bléone**

Code SOCLE GEMAPI	Champs d'intervention	Action déléguée	Code action pour compta. analytique	Priorité	Objectifs à atteindre	Indicateurs d'atteinte des objectifs	Cout global (en HT pour opération inscrite en investissement et en € TTC pour opération inscrite en fonctionnement)	Plan de financement prévisionnel	Reste à charge prévisionnel pour l'EPCI (pour les opérations inscrites en investissement, l'autofinancement a été ramené en TTC)		
									2025 - Report 2024	2025 - Nouvelle programmation	TOTAL
Ge1-1	Etudes et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (schémas globaux de gestion des cours d'eau)	Etude de faisabilité de la restauration morphologique du torrent des Eaux Chaudes et du ruisseau du Mardaric à Digne les Bains - Action B1-20	GeBle1a		Finalisation étude en 2025	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne	Pas de budget spécifique associé		PM	-
Ge1-2	Création ou restauration des zones naturelles d'expansion des crues	Aucune action identifiée à ce jour	GeBle2				Restant à définir le cas échéant				-
Ge2-1	Travaux d'entretien des cours d'eau au sens des articles L.215-14 et R. 215-2 du Code de l'Environnement	Mise en oeuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des boisements rivulaires	Campagne 7 - 2022/2023	GeBle3b	Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	Pour c7, solde en 2025 mais travaux terminés en 2023 Campagne prise à 80 000 € soit environ- 5 % par rapport aux budgets prévisionnels des campagnes précédentes Budget campagne réparti sur 2 exercices comptables	A partir de la C10, les campagnes ont été prises à 0 % subvention. Autofinancement : 100 % PAA	8 000.00		8 000.00
			Campagne 8 - 2023/2024						14 000.00		14 000.00
			Campagne 9 - 2024/2025						40 000.00		40 000.00
			Campagne 10 - 2025/2026						40 000.00		40 000.00
	Renouvellement de la DIG et de l'autorisation loi sur l'eau (autorisation actuelle caduque au 02/02/2027)		GeBle3d		2025 : élaboration du programme d'entretien 2027-2032 Renouvellement de l'autorisation administrative avant le 02/02/2027	Obtention du nouvel arrêté	A définir - Uniquement frais d'enquête publique puisque l'élaboration du programme d'entretien sera réalisée en interne	Aufinancement : 100 % PAA		PM	-
	Travaux d'urgence au sens des articles R 214-44 CE du Code de l'Environnement	Mise en œuvre des travaux post-crue	GeBle3c		Pas d'objectif chiffré - A programmer en fonction des événements hydrologiques	Taux de réalisation	Pas de budget affiché mais renvoi vers la convention avenantée qui précise les budgets alloués aux travaux d'urgence par l'EPCI	Autofinancement : 100 % PAA		Voir convention avenantée	-
Ge5-1	Etude de définition de la stratégie locale de l'EPCI en matière de protection contre les inondations	Elaboration de la stratégie locale en matière de prévention des inondations sur le bassin versant de la Bléone		GeBle4a	Finalisation du rapport stratégique en fin d'année 2020 Validation de la stratégie par l'EPCI au 31/03/2021	Taux de réalisation	Etude réalisée en interne				-
		Etudes hydrauliques, diagnostic d'ouvrages, études de danger permettant d'améliorer la connaissance sur les risques	Autres études à engager au regard des décisions prises suite à l'étude stratégique (GeBle4a)	GeBle4h	Engagement des diagnostics en 2022 - Finalisation diagnostic 2025 En fonction des décisions prises à l'issue des diagnostics, les EDD pourraient être programmées en 2026	Taux de réalisation	Montant final de 96 465.00 € TTC - Acompte de 81 000 € déjà versé	100 % PAA Diag : acompte année 2023 et solde 2025 EDD : 2026 ?	16 000.00		16 000.00
		Etudes relatives aux sur-aléas sur les ouvrages non retenus comme SE par PAA mais actuellement en gestion (Barbejas, camping de la pantoufle et Gibassier)		GeBle4i	Réalisation des études	Taux de réalisation	30 000 € HT	3 digues concernées (Barbejas, camping de la pantoufle et Gibassier)		36 000.00	36 000.00
Ge5-2	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE) (1/4)	Accompagnement de l'EPCI dans les procédures de demandes d'autorisations de systèmes d'endiguements et/ou de révision des études de danger	Suivi des procédures de demande d'autorisation des systèmes d'endiguement sollicités fin 2019 (Bléone et centre commercial sur les Eaux Chaudes à Digne les bains)	GeBle5a	Obtention arrêté autorisation des SE sur SE Bléone et Centre Commercial Eaux Chaudes	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne				-
				GeBle5b	Engagement à l'issue des opérations de confortement de la digue du Grand Justin (prévus en 2024) mais prise en compte du calendrier de réalisation des travaux d'arasement du seuil de la conduite des eaux usées	Taux de réalisation	50 000 € HT	Autofinancement : 100 % PAA			-
			Révision de l'EDD du système d'endiguement du centre commercial sur les Eaux Chaudes à Digne les Bains (externalisée)	GeBle5c	Première version de l'EDD rendue en novembre et envoyée aux services de l'Etat. En attente de réponse et d'avis pour solder en 2025	Taux de réalisation	18 800 € HT	Budget réel du marché d'hydréitudes 18 800 € HT Acompte de 7 400 € HT demandé en 2024 - Solde à prévoir en 2025 Pas de subvention - Autofinancement : 100 % PAA	13 680.00		13 680.00
				GeBle5d	Dépot des demandes d'autorisation sur des digues à forts enjeux ayant déjà fait l'objet d'EDD anciennes qui nécessitent des actualisations	Taux de réalisation	16 000 € HT pour actualisation EDD la Javie et Aiglun 5 000 € ont été ajouté en 2025 pour considérer une EDD avec travaux à la Javie	Autofinancement : 100 % PAA Acompte déjà versé pour Aiglun		6 000.00	6 000.00
			Engagement d'acquisition ou mise en place d'une SUP MAPTAM pour les SE régularisés et les futurs SE	GeBle5da	2025 : engagement de la démarche de gestion foncière sur les SE déclarés (Bléone, EC et Aiglun) Ensuite voir pour la SUP		Budget à préciser pour la partie à externaliser	100 % PAA		PM	-

Ge5-2 (2/4)	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE)	Accompagnement de l'EPCI dans la gestion administrative, la surveillance et le suivi des digues et/ou des systèmes d'endiguement gérés par l'EPCI	Participation à l'élaboration et à la mise à jour du dossier technique et du registre selon R. 214-122 du CE	GeBle5e		Dossier d'ouvrage et registre fournis à PAA pour les digues gérées par PAA (selon délibération n°14 du 14/02/2018) avant fin 1er trimestre 2020 Mise à jour annuelle du dossier technique et du registre						PM	-
				GeBle5f		Autres digues à définir en fonction des conclusions de l'étude stratégique (GeBle4a)		Restant à définir le cas échéant					-
			Participation à la mise en place du document d'organisation (y/c des consignes de surveillance en période de crue) selon R. 214-122 du CE	GeBle5g		Rédaction des consignes sur les digues gérées par PAA (selon délibération n°14 du 14/02/2018) avant fin 1er trimestre 2020	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne				PM	-
				GeBle5h		Autres digues à définir en fonction des conclusions de l'étude stratégique (GeBle4a)		Restant à définir le cas échéant					-
			Réalisation de la surveillances périodiques et post-crues	GeBle5i		1 visite annuelle à minima sur les digues gérées par PAA (selon délibération n°14 du 14/02/2018) Pas d'objectif quantifié pour les visites post-crue (fonction des évènements hydrologiques)	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne				PM	-
				GeBle5j		Autres digues à définir en fonction des conclusions de l'étude stratégique (GeBle4a)		Opération réalisée en interne					-
			Appui à la Ville de Digne, en horaires ouverts en dehors des vacances scolaires de Noël, pour la surveillance des digues de Bléone et du centre commercial des Eaux chaudes (suivant disponibilités du personnel - pas d'astreinte)	GeBle5k		Pas d'objectif quantifié (fonction des évènements hydrologiques)		Opération réalisée en interne mais besoin d'acquisition de matériel (girophares, vestes haute visibilité, ...)				PM	-
			Réalisation des Visites Techniques Approfondies (externalisées)	GeBle5l	1	Digue de la ZAE Espace Bléone à Aiglun : programmation à définir au regard de la fréquence qui sera inscrite dans l'AP de classement	Taux de réalisation						-
				GeBle5m	1	Digue du Gibassier : en accord avec PAA, adoption d'un fréquence de VTA tous les 6 ans - dernière en 2021 - Prochaine en 2027	Taux de réalisation						-
				GeBle5n	1	Digue de Barbejas : en accord avec PAA, adoption d'un fréquence de VTA tous les 6 ans - dernière en 2021 - Prochaine en 2027	Taux de réalisation						-
				GeBle5o	1	Digue du camping de la Pantoufle : en accord avec PAA, adoption d'un fréquence de VTA tous les 6 ans - dernière en 2021 - Prochaine en 2027	Taux de réalisation						-
				GeBle5p	1	SE "Bléone" à Digne les Bains : selon AP de classement du SE de 2021 : Rapport de surveillance avec VTA tous les 5 ans à compter du 31/03/2025	Taux de réalisation	10 860 € HT	budget réel sur la base de l'offre des RTM Pas de subvention - Autofinancement : 100 % PAA	13 032.00		13 032.00	
				GeBle5q	1	SE "Centre commercial" à Digne les Bains : selon AP de classement du SE de 2021 : Rapport de surveillance avec VTA tous les 5 ans à compter du 31/03/2025 Pas de VTA prévue en 2024 ou 2025 puisque l'EDD aura été révisée en 2024	Taux de réalisation						-
				GeBle5r		Autres digues à définir en fonction des conclusions de l'étude stratégique (GeBle4a)		Restant à définir le cas échéant (prévoir 5 000 €/km)					-

Ge5-2 (3/4)	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE)	Accompagnement de l'EPCI dans la gestion administrative, la surveillance et le suivi des digues et/ou des systèmes d'endiguement gérés par l'EPCI (2/2)	Elaboration des rapports de surveillance périodique selon R. 214-122 du CE	GeBle5s	Digue de la ZAE Espace Bléone à Aiglun : programmation à définir au regard de la fréquence qui sera inscrite dans l'AP de classement	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne				
				GeBle5t	Digue du Gibassier : en accord avec PAA, adoption d'un fréquence de VTA et de rapport de surveillance tous les 6 ans - dernière en 2021 - Prochaine en 2027	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne				
				GeBle5u	Digue de Barbejas : en accord avec PAA, adoption d'un fréquence de VTA et de rapport de surveillance tous les 6 ans - dernière en 2021 - Prochaine en 2027	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne				
				GeBle5v	Digue du camping de la Pantoufle : en accord avec PAA, adoption d'un fréquence de VTA et de rapport de surveillance tous les 6 ans - dernière en 2021 - Prochaine en 2027	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne				
				GeBle5w	SE "Bléone" à Digne les Bains : selon AP de classement du SE de 2021 : Rapport de surveillance avec VTA tous les 5 ans à compter du 31/03/2025	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne		PM		
				GeBle5x	SE "Centre commercial" à Digne les Bains : selon AP de classement du SE de 2021 : Rapport de surveillance avec VTA tous les 5 ans à compter du 31/03/2025	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne		PM		
				GeBle5y	Autres digues à définir en fonction des conclusions de l'étude stratégique (GeBle4a)		Opération réalisée en interne				
		Surveillance hydrologique des rivières en lien avec l'exploitation des systèmes d'endiguements	Exploitation de la plateforme RHYTMME (Risques Hydrométéorologiques en Territoires de Montagne et Méditerranéens) - Action B2-27	GeBle5aa	1 Fonctionnement des stations hydrométriques sur le torrent des Eaux Chaudes (installée en 2016) et la Bléone (installée en 2019) *: - Vérification du fonctionnement des alertes SMS (test annuel) - En cas d'évènement hydrologique important : élaboration d'un rapport à PAA En 2025, des frais supplémentaires sont liés au projet de modification du pont par le CD04	Taux de réalisation	9 500 € TTC	Autofinancement : 100 % PAA		9 500.00	9 500.00
				GeBle5ab1	Nouveaux équipements ou amélioration des équipements existants		35 000 € HT	Remplacement de la station Bléone suite à la destruction du pont des Arches et à l'absence d'installation de station par l'Etat en 2025		42 000.00	42 000.00
				GeBle5ab2	Nouveaux équipements ou amélioration des équipements existants		25 000 € HT	Déplacement de la station Eaux Chaudes suite à la révision de l'EDD		30 000.00	30 000.00
		Travaux d'entretien de la végétation sur les digues et/ou les systèmes d'endiguement gérés par l'EPCI	Entretien annuel sur les digues et SE gérées par PAA / Digue de la ZAE Espace Bléone à Aiglun, Digue du Gibassier, Digue de Barbejas, Digue du camping de la Pantoufle, SE "Bléone" à Digne les Bains, SE "Centre commercial" à Digne les Bains	GeBle5ac	Pas d'objectif quantifié		Opération réalisée en interne		PM		
				GeBle5ai	1 Campagne 2024-2025	Taux de réalisation	Budget réévalué sur la base du marché passé avec l'entreprise MAURIN en 2024 Acompte déjà versé en 2024	Autofinancement : 100 % PAA		6 000.00	6 000.00
				GeBle5ak	Campagne 2025-2026	Taux de réalisation	51 500 € TTC	Autofinancement : 100 % PAA Demande de paiement réalisés sur 2 exercices comptables		25 750.00	25 750.00
				GeBle5aj	Autres digues à définir en fonction des conclusions de l'étude stratégique (GeBle4a)						
Ge5-2 (4/4)	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE)	Travaux de remise à niveau	Travaux de confortement du système d'endiguement « Bléone » à Digne les Bains – Secteur du Grand Justin	GeBle5an	Démarrage opération (études) en 2023 Engagement travaux 2024 et fin en 2025	Taux de réalisation	1 085 000 € HT	Montant total opération arrondi : 1 085 000 € TTC environ (toutes les factures n'ont pas été acquittées à ce jour) Subvention Etat (fonds vert) acquise : 50 % Acompte demandé en 2023 : 18 000 € Acompte demandé en 2024 : 86 000 €		485 000.00	485 000.00
			Travaux de confortement du système d'endiguement du "centre commercial" des Eaux Chaudes à Digne les Bains	GeBle5ao	Travaux réalisés en 2023 - Opération soldée en 2024 pour un budget final de 741 999.54 € TTC						
		Eventuels travaux d'urgence sur les systèmes d'endiguement gérés par l'EPCI - Aucune action identifiée puisque la prise en charge des systèmes		GeBle5ap	Pas d'objectif quantifié		Restant à définir le cas échéant	REÇU EN PREFECTURE			

Ge5-3	Autres actions (études, diagnostics, travaux) visant à la défense contre les inondations ou à la meilleure connaissance des aléas et de la vulnérabilité du territoire si elles concourent à la protection de zones définies par l'EPCI	Surveillance topographique des lits - Campagnes annuelles	GeBle6d		Taux de réalisation	12 498 € TTC	2024 : - Montant réel prestation : 12 498.00 € TTC - Acompte de 10 000 € versé en 2024 - Solde demandé en 2025 (2 498 €) - Autofinancement : 100 % PAA 2025 : - Montant prévisionnel : 6 000 € TTC - Subvention de 80 % de l'Agence Il faudra prévoir 80 000 € en 2027 dans le cadre de la révision de l'EDD Bléone		4 498.00	4 498.00
		Acquisition échelles limnimétriques pour Bès (1), Duyes (2), digue Gibassier (1), La Javie (2)	GeBle6c			2 400 € TTC		2 400.00		2 400.00
Ge8-1	Restauration de la continuité écologique	Suivis écologiques post-travaux d'aménagement des seuils de Bléone (hors compartiment piscicole) - Action B1-18	GeBle7b	1	Campagne annuelle	Taux de réalisation	Variable	Campagne 2025 estimée à 4 200 € HT soit 5 040 € TTC 80% subvention de l'Agence sur le montant HT Autofinancement : 100 % PAA	1 680.00	1 680.00
		Renforcement des cordons boisés rivulaires dans la traversée de Digne (zone de travaux seuils et digues)	GeBle7d	1	Travaux automne / hiver 2023 / 2024 / 2025	Taux de réalisation	Campagne de travaux prises à 12 000 € TTC	0% subvention Autofinancement : 100 % PAA	12 000.00	12 000.00
		Etude de faisabilité de la restauration des continuités écologiques du torrent des Eaux Chaudes et du ruisseau du Mardaric à Digne les Bains - Action B1-19	GeBle7c		Finalisation étude en 2025	Taux de réalisation	Opération réalisée en interne	Pas de budget spécifique associé	PM	-
		Mise en œuvre de la restauration des continuités écologiques du torrent des Eaux Chaudes et du ruisseau du Mardaric à Digne les Bains - Action B1-20	GeBle7e				A définir en fonction de l'étude de faisabilité et des décisions de PAA			-
		Travaux de restauration de la continuité écologique au droit du passage à gué sur le Galabre à la Robine sur Galabre - Etudes préliminaires et étude d'avant projet	GeBle7f		Engagement études	Taux de réalisation	20 000 € HT	20 000 € HT - Financement AE pris à 50 %	14 000.00	14 000.00
Ge8-2	Maintien et/ou restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF)	Campagne 7 - 2022/2023	GeBle8a	1	Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Budget campagne réparti sur 2 exercices comptables Budget intégrant à l'action GeBle9c	Campagne 7 réajustée aux marchés réels Solde à demander en 2025	1 500.00	1 500.00
		Campagne 9 - 2024/2025						Campagne 9 : 30 % Agence + 30 % Région actés sur base de 40 000 € TTC budget réel marché : 27 000 € (marché principal) + 6 960.00 (pour essartement le Vernet) + 35 000.00 (pour travaux Eaux chaudes) - Arrondi à 70 000 € TTC Autofinancement recalculé sur ces bases Acompte 5 000 € demandé en 2024. Solde à demandé en 2025	33 000.00	33 000.00
		Campagne 10 - 2025/2026						Campagne 10 : budget pris à 40 000 € (travaux habituels) + 25 000 € (pour Verdaches - restauration lit du Bès) Subvention prise à 50 %	16 250.00	16 250.00
		Mise en œuvre d'action de restauration de la morphologie sur le torrent des Eaux Chaudes et le Mardaric de Digne – Etudes et travaux	GeBle8b				Chiffrage à discuter en 2025			-

		Elaboration d'un plan de gestion stratégique en faveur des zones humides du bassin versant de la Bléone (opération CRET PAA n°4.1) - Action B1-16	GeBle9a	1	Etude finalisée en 2025							-
		Mise en œuvre de plans de gestion locaux en faveur des zones humides du bassin versant de la Bléone / Actions transversales	GeBle9b1		2024 : élaboration d'un flyer/plaquette d'information			1 337.00 € TTC	Budget réévalué au regard du montant réel des devis signés en 2024 Pas de financement extérieur mobilisé en raison du montant de l'action (<10 000 €)	1 337.00		1 337.00
Ge8-3	Zones Humides	Mise en œuvre de plans de gestion locaux en faveur des zones humides du bassin versant de la Bléone / Actions locales	GeBle9b2		2024 : finalisation du plan de gestion et programmation des actions 2025 (réflexion sur volet réglementaire notamment)		Phase conduite en interne	2024 : pas de budget (réalisation en interne) 2025 : budget prévisionnel de 15 000 € TTC pour travaux et communication sur ZH prioritaires (Barras et Trezzini)		15 000.00	15 000.00	
		Mise à jour de la cartographie des zones humides du bassin versant de la Bléone et redélimitation des zones à enjeux	GeBle9d				A définir en fonction des besoins de l'EPCI	A déterminer suite aux études stratégiques et aux choix politiques de l'EPCI Pas de financement Agence de l'Eau en dehors d'un plan de gestion locale visant la préservation de la ZH		PM		-
		Travaux de restauration des adous - Action B1-5	GeBle9c		Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	6000 € TTC par an intégrés à l'action GeBle8 (subventions groupées)			PM		-
Ge8-4	Rattrapage d'entretien au sens du II de l'article L.215-15 II du Code de l'Environnement	Aucune action identifiée à ce jour	GeBle10									-
Ge8-5	Portage ou participation à la mise en place et à l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans la mesure où ils concourent à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques (étude qualité des eaux, suivi des débits, suivi piézométrique, ...).	Suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bléone - Campagne fin Contrat - Action C2-7	GeBle11a	1	Campagne fin contrat engagée en 2022 - Finalisation en 2023 Opération soldée en 2024							-
		Equipement piézomètres Duyes	GeBle11b		Suivre l'évolution des niveaux de nappe Sonde acquise en 2024 pour équipement des Duyes							-
Ge8-6	La protection et la restauration des écosystèmes aquatiques	Elaboration d'un programme de gestion sur les espèces exotiques envahissantes du bassin versant de la Bléone	GeBle13a		Elaboration du plan de gestion	Taux de réalisation	Réalisé en interne			PM		-
Ge1-5, Ge2-2, Ge5-4 et Ge8-6	Actions d'animation, de sensibilisation et de concertation en rapport avec les items 1°, 2°, 5° et 8° et participant à une démarche globale de bassin versant (Contrat de Rivière, SAGE, PAPI).	Animation du Contrat de Rivière "Bléone et affluents"	GeBle12a		Mettre en œuvre les actions et animer la démarche en réunissant notamment le Comité de Rivière 1 fois par an	Taux de réalisation				PM		-
		Elaboration du bilan de fin du Contrat - Action C2-9	GeBle12b		Finalisation du bilan fin de contrat en 2022	Taux de réalisation	19 812 € TTC	80 % AE et Région PACA Autofinancement : 80 % PAA + 20 % communes Solde PAA demandé en 2025		60.00	60.00	
Total prévisionnel - Fonctionnement									25 737.00	193 238.00	218 975.00	
Total prévisionnel - Investissement									54 712.00	625 000.00	679 712.00	
Total prévisionnel général									80 449.00	818 238.00	898 687.00	
Action relevant de la section d'investissement PM : pour mémoire (pas de budget spécifique)												

Annexe 5 :

**Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la
délégation de compétence – Bassin versant du Rancure**

Code SOCLE GEMAPI	Champs d'intervention	Action déléguée	Code action pour comptabilisation analytique	Priorité	Objectifs à atteindre	Indicateurs d'atteinte des objectifs	Cout global (en HT pour opération inscrite en investissement et en € TTC pour opération inscrite en fonctionnement)	Plan de financement prévisionnel	Reste à charge prévisionnel pour l'EPCI (pour les opérations inscrites en investissement, l'autofinancement a été ramené en TTC)		
									2025 - Report 2024	2025 - Nouvelle programmation	TOTAL
Ge1-1	Etudes et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (schémas globaux de gestion des cours d'eau)	Schéma directeur de gestion globale du Rancure et ses affluents (plan de gestion de l'espace alluvial)	GeRan1b		Recrutement du prestataire en 2024 Finalisation des différentes phases en 2025 Solde en 2026	Rapports de suivi Rapport de diagnostic et Plan de gestion	55 000 € HT	Subvention 50 % Agence + 30 % Région Budget schéma lissé sur 2 années (2025/2026) - Topo réalisée et soldée en 2024 Autofinancement : 16 % PAA - 84 % DLVAgglo Clé répartition : [surface] + [population X2]		1 760.00	1 760.00
		Suivi topographique des lits du bassin versant	GeRan1c		Levés et exploitation des données réalisées en 2024						-
Ge1-2	Création ou restauration des zones naturelles d'expansion des crues	Aucune action identifiée à ce jour mais diagnostic non finalisé	GeRan2				Restant à définir le cas échéant				-
Ge2-1	Travaux d'entretien des cours d'eau au sens des articles L.215-14 et R. 215-2 du Code de l'Environnement	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des boisements rivulaires du Rancure et affluents	Campagne 3 - 2023/2024	GeRan3b	1	Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	Campagnes prises à 22 500 € soit environ- 25 % par rapport aux budgets prévisionnels des campagnes précédentes Budget campagne réparti sur 2 exercices comptables	Travaux pris à 0 % subvention AE Autofinancement : 16 % PAA - 84 % DLVA Clé répartition : [surface] + [population X2]	720.00	720.00
			Campagne 4 - 2024/2025							1 800.00	1 800.00
			Campagne 5 - 2025/2026							1 800.00	1 800.00
	Travaux d'urgence au sens des articles R 214-44 CE du Code de l'Environnement	Mise en œuvre des travaux post-crue - Régularisation travaux 2023	GeRan3c			Pas d'objectif chiffré - A programmer en fonction des évènements hydrologiques	Taux de réalisation	Pas de budget affiché mais limite fixée à 100 000 € par opération (pouvoirs délégués au Bureau du SMAB)	Autofinancement : 50 % DLVAgglo + 50 % PAA (clé de répartition solidarité BV Rancure)		-
		Mise en œuvre des travaux post-crue	GeRan3d			Pas d'objectif chiffré - A programmer en fonction des évènements hydrologiques	Taux de réalisation	Pas de budget affiché mais renvoi vers la convention avenantée qui précise les budgets alloués aux travaux d'urgence par l'EPCI	Autofinancement : 50 % DLVAgglo + 50 % PAA (clé de répartition solidarité BV Rancure)	Voir convention avenantée	-
Ge5-1	Etude de définition de la stratégie locale de l'EPCI en matière de protection contre les inondations	Aucune action identifiée à ce jour - Stratégie élaborée en 2020 par le Syndicat - Validation en cours au sein de PAA	GeRan4a							PM	-
Ge5-2	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE)	Aucune action identifiée à ce jour - Stratégie élaborée en 2020 par le Syndicat - Validation en cours au sein de PAA	GeRan5a					Restant à définir le cas échéant		PM	-

Ge5-3	Autres actions (études, diagnostics, travaux) visant à la défense contre les inondations ou à la meilleure connaissance des aléas et de la vulnérabilité du territoire si elles concourent à la protection de zones définies par l'EPCI	Aucune action identifiée à ce jour	GeRan6a									-
Ge8-1	Restauration de la continuité écologique	Aucune action identifiée à ce jour	GeRan7					Restant à définir le cas échéant				-
Ge8-2	Maintien et/ou restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF)	Aucune action identifiée à ce jour mais attendre résultats du Schéma directeur de gestion globale du Rancure et ses affluents (y/le plan de gestion) - Action GeRan1b	GeBla8					Restant à définir le cas échéant			PM	-
Ge8-3	Zones Humides	Diagnostic, priorisation et propositions d'actions sur ZH avérées suite à l'inventaire 2023	GeRan9d					En interne	Pas de budget spécifique associé		PM	-
		Réalisation d'actions de restauration/préservation/mise en valeur des zones humides du bassin versant du Rancure	GeRan9e					Estimation à reévaluer en 2025 suite au travail de priorisation à conduire en interne			PM	-
Ge8-4	Restauration des formations boisées riveraines	Aucune action identifiée à ce jour mais diagnostic non finalisé	GeRan10					Restant à définir le cas échéant				-
Ge8-5	Portage ou participation à la mise en place et à l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans la mesure où ils concourent à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques (étude qualité des eaux, suivi des débits, suivi piézométrique, ...).	Aucune action identifiée à ce jour mais diagnostic non finalisé	GeRan11					Restant à définir le cas échéant				-
Ge1-5, Ge2-2, Ge5-4 et Ge8-6	Actions d'animation, de sensibilisation et de concertation en rapport avec les items 1°, 2°, 5° et 8° et participant à une démarche globale de bassin versant (Contrat de Rivière, SAGE, PAPI).	Aucune action identifiée à ce jour mais à voir en fonction des besoins spécifiques du bassin versant	GeRan12					Restant à définir le cas échéant				-
Total prévisionnel - Fonctionnement									720.00	3 600.00	4 320.00	
Total prévisionnel - Investissement									-	1 760.00	1 760.00	
Total prévisionnel général									720.00	5 360.00	6 080.00	
												4 280.00

Annexe 6 :

Programmes prévisionnels des actions à conduire par le cadre de la délégation de compétence – Bassins versants des rivières situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale

Code SOCLE GEMAPI	Champs d'intervention	Action déléguée	Code action pour compta. analytique	Priorité	Objectifs à atteindre	Indicateurs d'atteinte des objectifs	Cout global (en HT pour opération inscrite en investissement et en € TTC pour opération inscrite en fonctionnement)	Plan de financement prévisionnel	Reste à charge prévisionnel pour l'EPCI (pour les opérations inscrites en investissement, l'autofinancement a été ramené en TTC)		
									2025 - Report 2024	2025 - Nouvelle programmation	TOTAL
Ge1-1	Etudes et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (schémas globaux de gestion des cours d'eau)	Autres études globales - Aucune identifiée à ce jour	GeRav1b				Restant à définir le cas échéant				
Ge1-2	Création ou restauration des zones naturelles d'expansion des crues	Aucune action identifiée à ce jour	GeRav2				Restant à définir le cas échéant				-
Ge2-1	Travaux d'entretien des cours d'eau au sens des articles L.215-14 et R. 215-2 du Code de l'Environnement	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'entretien des boisements rivulaires sur les ravin de Volonne et l'Escale	Campagne 3 - 2023/2024	1	Une campagne de travaux par an (automne/hiver)	Taux de réalisation	A partie de la campagne 3, budget pris à 7 500 € soit environ- 50 % par rapport aux budgets prévisionnels des campagnes précédentes Budget campagne réparti sur 2 exercices comptables	Autofinancement : 100 % PAA Campagnes 3 et 4 : subventions AE à 30 % A partir de la campagne 5 : plus de subvention de l'AE	150.00		150.00
			Campagne 4 - 2024/2025						1 500.00	1 500.00	
			Campagne 5 - 2025/2026						3 750.00	3 750.00	
	Travaux d'urgence au sens des articles R 214-44 CE du Code de l'Environnement	Mise en œuvre des travaux post-crue	GeRav3c		Pas d'objectif chiffré - A programmer en fonction des évènements hydrologiques	Taux de réalisation	Pas de budget affiché mais renvoi vers la convention avenantée qui précise les budgets alloués aux travaux d'urgence par l'EPCI	Autofinancement : 100 % PAA	Voir convention avenantée		-
Ge5-1	Etude de définition de la stratégie locale de l'EPCI en matière de protection contre les inondations	Aucune action identifiée à ce jour - Stratégie élaborée en 2020 par le Syndicat - Validation en cours au sein de PAA	GeRav4a								-
Ge5-2	Gestion et exploitation des systèmes d'endiguement (R.562-13 du CE) et/ou d'aménagements hydrauliques (R.562-18 du CE)	Aucune action identifiée à ce jour - Stratégie élaborée en 2020 par le Syndicat - Validation en cours au sein de PAA	GeRav5a				Restant à définir le cas échéant				-
Ge5-3	Autres actions (études, diagnostics, travaux) visant à la défense contre les inondations ou à la meilleure connaissance des aléas et de la vulnérabilité du territoire si elles concourent à la protection de zones définies par l'EPCI	Surveillance topographique des lits - Aucune action identifiée à ce jour	GeRav6				Restant à définir le cas échéant				-
Ge8-1	Restauration de la continuité écologique	Aucune action identifiée à ce jour	GeRav7				Restant à définir le cas échéant				-
Ge8-2	Maintien et/ou restauration des espaces de bon fonctionnement des cours d'eau (EBF)	Aucune action identifiée à ce jour	GeRav8				Restant à définir le cas échéant				-
Ge8-3	Zones Humides	Diagnostic, priorisation et propositions d'actions sur ZH avérées suite à l'inventaire 2023	GeRav9b				Réaliser en interne	Pas de budget spécifique associé	PM	-	
		Réalisation d'actions de restauration/préservation/mise en valeur des zones humides	GeRav9c				Estimation à réévaluer en 2024 suite au travail de priorisation à conduire en interne				
Ge8-4	Restauration des formations boisées riveraines	Aucune action identifiée à ce jour	GeRav10				Restant à définir le cas échéant				-
Ge8-5	Portage ou participation à la mise en place et à l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans la mesure où ils concourent à la protection et la restauration des écosystèmes aquatiques (étude qualité des eaux, suivi des débits, suivi piézométrique, ...).	Aucune action identifiée à ce jour	GeRav11				Restant à définir le cas échéant				-
Ge1-5, Ge2-2, Ge5-4 et Ge8-6	Actions d'animation, de sensibilisation et de concertation en rapport avec les items 1°, 2°, 5° et 8° et participant à une démarche globale de bassin versant (Contrat de Rivière, SAGE, PAPI).	Aucune action identifiée à ce jour	GeRav12				Restant à définir le cas échéant				-
Total prévisionnel - Fonctionnement								150.00	5 250.00	5 400.00	
Total prévisionnel - Investissement								-	-	-	
Total prévisionnel général								150.00	5 250.00	5 400.00	

Action relevant de la section d'investissement

PM : pour mémoire (pas de budget spécifique)

* Actions ayant fait l'objet d'une convention avant le 1er janvier 2020

REÇU EN PREFECTURE

le 09/04/2025

Application agréée E-legalite.com

73_CO-004-200067437-20250402-25_02042025

23/24